

**Sonia LAGARDE**

**Philippe GOMÈS**

Députés de la Nouvelle-Calédonie

Nouméa, le 1<sup>er</sup> août 2012

Monsieur le ministre,

La presse de ce jour relate que, lors de votre entretien avec M. le président de la province Nord, vous auriez, au motif qu'il faut « *respecter toutes les parties* » et que le nom « *Nouvelle-Calédonie* » serait « *connoté* », parlé successivement de la « *Kanaky* » et de la « *Nouvelle-Calédonie-Kanaky* ».

Nous souhaitons donc vous rappeler que la Constitution de la République, ainsi que l'accord de Nouméa et la loi organique « *relative à la Nouvelle-Calédonie* », ne retiennent pour notre pays qu'un seul nom, celui de Nouvelle-Calédonie. Le vocabulaire officiel de la République n'a rien de « *connoté* », au contraire du mot « *Kanaky* ». Ce vocabulaire officiel s'impose à l'évidence aux ministres de la République, comme cela a été le cas pour tous les gouvernements, de droite comme de gauche, depuis la signature des Accords de Matignon en 1988.

Ce dérapage – car c'en est un – est d'autant plus regrettable que le nom du pays fait partie du champ d'exercice de la souveraineté calédonienne. En effet, selon le paragraphe 1.5 de l'accord de Nouméa, changer le nom « *Nouvelle-Calédonie* » en un nouveau nom exprimant « *l'identité kanak et le futur partagé entre tous* » suppose le vote d'une loi du pays par trois cinquièmes des membres du congrès. Il s'agit donc d'un choix qui appartient aux Calédoniens et à eux seuls. Ce choix est devant nous, et il n'est pas question que l'Etat nous impose ses vues, quelles qu'elles soient.

D'ailleurs, lors de sa déclaration à l'attention des députés et sénateurs de l'outre-mer, le 25 juillet dernier, M. le premier ministre avait annoncé, en votre présence, qu'il serait « *personnellement très attentif à ce que l'État tienne pleinement son rôle de partenaire mais aussi de point d'équilibre* » dans la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa, ainsi que sa « *détermination à ce que l'accord soit respecté et appliqué dans toutes ses dimensions mais en totale transparence, dans la fidélité à une approche fondée sur la recherche du consensus* ».

Force est de constater que, lorsqu'un ministre utilise un vocabulaire qui n'appartient qu'à une seule partie, l'Etat n'est plus un « *point d'équilibre* ». Et que, lorsque de telles initiatives sont prises unilatéralement, on n'est plus dans la « *recherche du consensus* ».

Nous formulons l'espoir que vos paroles ne se voulaient qu'un rappel aux dispositions de l'Accord de Nouméa, qui nous obligent à traiter avec sérieux et responsabilité la question des signes identitaires, dans toutes ses dimensions. Vous connaissez à ce sujet la position de notre mouvement politique : seul un dialogue de qualité entre les élus, associant la société civile, pourra conduire à l'adoption de signes identitaires qui rassemblent les Calédoniens et qui symbolisent le « *destin commun* ».

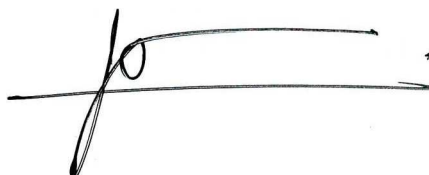
C'est d'ailleurs d'abord cela que les Calédoniens ont tenu à rappeler lors des dernières élections, après qu'un drapeau divisant le pays leur ait été imposé sans concertation. Pour cette raison, nous rendrons publique la présente lettre.

Enfin, Les Nouvelles Calédoniennes de ce jour précisent que vous avez tenu un langage identique « *devant les autres* » ; sous-entendu : devant les représentants de la sensibilité non-indépendantiste. Nous constatons, en ce qui nous concerne, que, lors de nos entretiens, vous n'avez jamais utilisé le terme « Kanaky » pour parler de notre pays.

Nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, à l'assurance de notre haute considération.



Sonia Lagarde,  
députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription de la  
Nouvelle-Calédonie



Philippe Gomès,  
député de la 2<sup>ème</sup> circonscription de la  
Nouvelle-Calédonie

**Monsieur Victorin LUREL**  
**Ministre des outre-mer**  
**27, rue Oudinot**  
**75007 PARIS**